



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 6110

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la question de la survie du peuple hmong. Le drame qui se déroule actuellement dans le nord du Laos, dans la région montagneuse du Xieng-Khouang est en effet révoltant : une communauté de montagnards d'ethnie hmong est cernée dans une zone strictement interdite aux ONG, à laquelle seules les patrouilles de l'armée gouvernementale accèdent. Or ces hommes n'ont jamais failli à leur engagement après qu'ils se furent rangés aux côtés des Français dès le début de l'occupation japonaise en 1940. Jusqu'en 1954, ils participèrent aux combats du Nord-Tonkin contre les forces viet-minh. En 1975, pour échapper au régime communiste, deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants choisirent l'exil. Depuis trente ans, ceux qui sont restés au Laos sont poursuivis et persécutés. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui exposer quelles mesures sont envisagées par notre pays pour venir en aide à ce peuple en danger, tant pour des raisons humanitaires qu'en raison d'un passé commun.

Texte de la réponse

La situation de la population hmong est en effet préoccupante et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères et européennes, en liaison avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande, où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. À titre national ou dans le cadre européen, la France a, à plusieurs reprises, invité les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des droits de la personne. Ce sujet ne manque pas d'être abordé à chaque rencontre de haut niveau, comme lors de l'entretien du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie avec le ministre laotien de la sécurité publique au début du mois de septembre. Pour sa part, l'Union européenne a récemment invité la Thaïlande à coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmongs sur leur territoire. La France est, chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité hmong. La France entend poursuivre le dialogue exigeant et vigilant déjà engagé avec les Laotiens sur la question hmong ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos, sans distinction de l'origine ethnique des populations auxquelles cette aide s'adresse.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Perruchot](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6110

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5881

Réponse publiée le : 27 novembre 2007, page 7461